

Le 02 septembre 2022

COMMUNIQUE DE PRESSE

Point de situation sur les cas autochtones de dengue signalés dans les Hautes-Pyrénées

Habituellement absente de France métropolitaine, la dengue est une maladie infectieuse à déclaration obligatoire. Chaque cas signalé, qu'il soit importé ou autochtone, donne lieu à une investigation sanitaire menée par les équipes de l'ARS Occitanie et de Santé Publique France pour orienter et adapter les opérations de prévention et de contrôle à mettre en place à la fois auprès des patients concernés et dans leur environnement proche.

Après une première détection de deux cas autochtones de dengue dans le département des Hautes-Pyrénées à Andrest, un troisième cas, antérieur aux deux premiers, a été déclaré et confirmé dans le même quartier. L'état de santé des personnes ne suscite aucune inquiétude particulière

Plusieurs opérations de démoustication ont déjà été réalisées sur la commune d'Andrest dont la dernière a eu lieu dans la nuit du 1^{er} au 2 septembre. Ces opérations visent à détruire tous les moustiques et gîtes larvaires implantés à proximité des lieux de vie des personnes concernées, pour éviter que des moustiques tigres (*aedes albopictus*) ne deviennent porteurs de ce virus et vecteurs de nouvelles contaminations, après avoir piqué l'une des personnes infectées.

De nouvelles opérations de démoustication sont prévues dans le département dans les jours à venir. Les riverains seront prévenus par une information déposée dans leurs boîtes aux lettres préalablement à chaque opération.

En concertation active avec les élus locaux et les professionnels de santé concernés, l'ensemble des actions de sensibilisation déployées depuis le début de cette campagne ont donné lieu à plusieurs autres signalements qui sont encore actuellement en cours d'investigations sanitaires complémentaires.

Tous les habitants de ce secteur qui présenteraient des signes cliniques évocateurs d'une infection de dengue, sont appelés à consulter rapidement leur médecin traitant.

Les symptômes évocateurs sont, en l'absence d'autre diagnostic établi :

- une fièvre élevée (>38,5°C) d'apparition brutale ;
- associée à au moins un autre signe clinique tel que des maux de têtes, des douleurs musculaires ou articulaires ou lombaires ;
- en l'absence de toux, écoulement nasal, maux de gorge, difficultés respiratoires ou plaies infectées.

Des informations complémentaires sont disponibles sur le déroulement des interventions et des traitements sur le site internet de l'ARS Occitanie <https://www.occitanie.ars.sante.fr/moustique-tigre-3>.

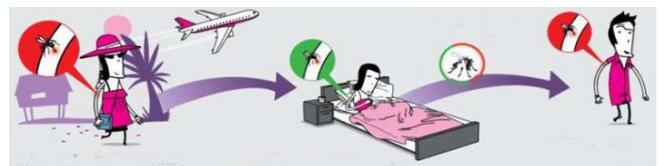
Pour en savoir plus sur la dengue et se protéger des moustiques tigres :

1. **La dengue** est une maladie généralement bénigne dont les symptômes, proches de ceux de la grippe (forte fièvre, douleurs articulaires, maux de tête importants), peuvent être temporairement invalidants. Cette maladie se transmet de personne à personne par l'intermédiaire d'une piqûre de moustique tigre (*Aedes albopictus*) préalablement infecté par le virus.
2. **Un cas est dit « autochtone »** quand une personne contracte la maladie sans avoir voyagé en zone contaminée dans les 15 jours précédant l'apparition des symptômes.

Comment le moustique tigre peut devenir « vecteur » de maladies ?

Une personne voyageant dans un pays où la dengue, le chikungunya ou le Zika sont présents développe une de ces maladies en se faisant piquer par un moustique porteur d'un de ces virus, puis revient dans son pays de résidence.

C'est ce qu'on appelle **un cas importé**.



De retour en France métropolitaine dans une zone où le moustique tigre est présent, cette personne malade se fait piquer par un moustique tigre sain qui se fait alors infecter par un de ces virus. Après un cycle de multiplication interne, ce moustique peut, après quelques jours transmettre les virus à une autre personne saine en la piquant.

C'est ce qu'on appelle **un cas autochtone**

3. Conseils pratiques pour **limiter la prolifération des moustiques chez soi !**

Le moustique qui vous pique bien souvent ne vole pas à plus de 150m de son lieu d'apparition. Les bons réflexes sont donc des gestes de proximité :

- Éliminer les endroits où l'eau peut stagner : petits débris, encombrants, déchets verts... Les pneus usagés peuvent être remplis de terre, si vous ne voulez pas les jeter.
- Changer l'eau des plantes et des fleurs une fois par semaine ou, si possible, supprimer ou remplir de sable les soucoupes des pots de fleurs, remplacer l'eau des vases par du sable humide.
- Vérifier le bon écoulement des eaux de pluie et des eaux usées et nettoyer régulièrement : gouttières, regards, caniveaux et drainages.
- Couvrir les réservoirs d'eau (bidons d'eau, citernes, bassins) avec un voile moustiquaire ou un simple tissu.
- Couvrir les petites piscines hors d'usage et évacuer l'eau des bâches ou traiter l'eau (javel, galet de chlore, etc.).
- Éliminer les lieux de repos des moustiques adultes : débroussailler et tailler les herbes hautes et les haies, élaguer les arbres, ramasser les fruits tombés et les débris végétaux, réduire les sources d'humidité (limiter l'arrosage), entretenir votre jardin.

4. Conseils pratiques pour **limiter le risque de piqûres de moustiques** :

- Utiliser des diffuseurs d'insecticides en intérieur et des serpentins en extérieur, des désinsectiseurs...
- Utiliser des produits répulsifs individuels.
- Mettre en place des moustiquaires.
- Porter des vêtements amples et couvrants.
- Maintenir la fraîcheur des pièces (climatisation).
- Tendre des pièges attractifs.
- Utiliser des ventilateurs pour éloigner les moustiques.